

GRAND ANGLE

N° 5

Mixez vos mobilités !



Aujourd'hui, 43 % des déplacements dans le Grand Besançon se font autrement que seul en voiture. Les alternatives ne manquent pas : à pied, à vélo, en bus, en tram, en train. Alors, pourquoi ne pas combiner les modes de transport, selon vos besoins du jour, sans oublier le covoiturage et l'autopartage ?

La voiture reste parfois pratique, mais un conducteur français sur deux se dit prêt à s'en passer, à condition qu'on lui en donne la possibilité. Ainsi, pour accompagner les Grand Bisontins

souhaitant réduire leur dépendance automobile, Grand Besançon Métropole a adopté en juin son Plan de mobilité 2025-2035. Un des objectifs clés : limiter l'usage systématique de la voiture, en particulier en étant seul au volant.

Pourquoi ? Parce que moins de voitures, c'est plus de place pour les enfants, les piétons, les cyclistes, les transports collectifs, et pour les aménagements qui rendent l'espace public plus agréable, notamment

en été. C'est aussi moins de bouchons et un air plus sain dans nos poumons. Changer ses habitudes, ce n'est pas forcément renoncer à sa voiture, c'est parfois choisir de s'en passer. Pour cela, vous trouverez quelques idées dans ce *Grand Angle*. L'équipe de l'Agence Ginko, place de la Révolution à Besançon et la conseillère en mobilités de Grand Besançon Métropole pourront également vous renseigner. Alors, prêt à bouger autrement ?

Où garer sa voiture pour prendre un vé

Ci-dessous la liste des pôles d'



ANNÉES 60: LE RÉSEAU DE BUS DE LA COMPAGNIE DES TRANSPORTS BIJON TINS SATURE.

ALORS ON DIT "MANQUER LE BUS?" OU "MANQUER DE BUS?"



ANNÉES 70: L'OFFRE DE TRANSPORT URBAIN DOUBLE;
 1974: BESANÇON VILLE PIONNIÈRE EN MATIÈRE DE PIÉTONNISATION.
 1993: CRÉATION D'UN RÉSEAU DE BUS INTERCOMMUNAL (36 COMMUNES).
 1996: SUPPRESSION DU TRANSIT EN CENTRE-VILLE GRÂCE AU TUNNEL SOUS LA CITADELLE.
 PREMIÈRES VOIES BUS/VÉLO.






















2002: CRÉATION DU RÉSEAU GINKO SUR TOUT LE GRAND BESANÇON.
 2007: LANCEMENT DE

Vélo, tram, bus, car, train ou covoiturer ?

Échange dans l'agglomération

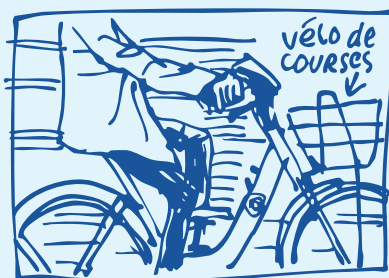


Nancray
Covoit

- Gare Viotte ①**         
- République ②**     
- Chamars ③**       
- Orchamps ④**  
- Temis ⑤**    
- Micropolis ⑥**      
- Hauts-du-Chazal ⑦**      
- Marnières ⑧**   

-  aménagement cyclable
-  abris vélos sécurisés (Ginko VéloPark)
-  station Ginko VéloCité
-  station Citiz (autopartage)
-  bus et cars Ginko
-  tram Ginko
-  parking de covoiturage
-  parking-relais
-  station de taxis
-  car Mobigo (régional)
-  train Mobigo
-  TGV
-  cars longues distances
-  bornes de recharge voitures électriques
-  routes principales
-  autoroute
-  ligne de Tram
-  voies ferrées

VÉLOCITÉ, VÉLOS EN LIBRE-SERVICE.



2010: PREMIÈRES VOITURES EN AUTOPARTAGE



2014: MISE EN SERVICE DU TRAM.

2019: LANCEMENT DE GINKO VÉLO, LA LOCATION LONGUE

DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE).

ANNÉES 2020: VERDISSEMENT DU PARC DE VÉHICULES GBM/VILLE/CCAS.

2020: TRIPLEMENT DU BUDGET DÉDIÉ AUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES, PORTÉ À 3 M€/AN.

2025: MESURES DE GRATUITÉ ET NOUVEAUX TARIFS RÉDUITS POUR CERTAINS USAGERS GINKO.

Dans le Grand Besançon, les solutions de mobilité sont multiples. À pied, à vélo, en covoiturage, en bus/tram ou en train, de plus en plus d'habitants combinent les modes de transport pour gagner du temps, faire des économies, préserver leur santé... tout en réduisant leur impact environnemental. Quelques exemples ci-dessous de parcours possibles qui mixent les modes de déplacement.

Parcours 1

En VAE, 25 minutes chrono entre Avanne-Aveney et Chamars

Ce matin, il pleut à Avanne-Aveney, mais avec une bonne veste, un pantalon étanche et des surchaussures, notre cycliste est prêt. Avec son Ginko Vélo loué pour un an, il rejoint Besançon en longeant le Doubs, via Port Douvot.

Sa destination : le nouveau Ginko VéloPark de Chamars, auquel il accède grâce à un abonnement de seulement 20 €/an. L'assistance électrique lui permet d'arriver au travail frais et dispos, en 25 minutes. Ce soir, il décompressera de sa journée, en pédalant au bord de l'eau. Cerise sur le gâteau, il aura fait son sport pour la journée !

ITINÉRAIRES CYCLABLES : 45 KM CRÉÉS DEPUIS 2020

Entre 2020 et 2024, **33,2 km** d'aménagements cyclables ont été créés par Grand Besançon Métropole. À cela, s'ajouteront **12,1 km** en 2025.

À Besançon :

- **0,8 km** sur la rue de Dole, entre les rues Dornier et du Polygone.
- **0,4 km** sur les rues de la Cassotte et des Deux Princesses.
- **0,3 km** sur l'avenue Léo Lagrange.
- **0,4 km** entre la rue Ampère et le boulevard Kennedy.

Dans les communes :

- **1,2 km** entre Pirey et Pouilley-les-Vignes.
- **3 km** entre Saône et Montfaucon.
- **6 km** entre Saint-Vit et Chemaudin-et-Vaux

Parcours 2

Pourquoi la jouer solo en auto ?

Pour cette habitante de Vorges-les-Pins, le covoiturage, c'est tout bénéf ! Après 6 minutes en voiture, elle retrouve sa collègue – venue d'Ornans – sur le parking (gratuit) de covoiturage de Larnod-Busy. Laisant une voiture sur place, elles terminent ensemble le trajet jusqu'à la zone Lafayette à Besançon.

Ces Grand qui évite

Moins « d'autosolisme », c'est moins de bouchons. Et, pour ces deux collègues, c'est aussi des économies d'essence, moins de pollution... et le plaisir de discuter un quart d'heure, sans attendre la pause-café ! Dans le Grand Besançon, 15 aires de covoiturage (voir carte au verso) offrent plus de 500 places. L'expérience vous tente ?

Rendez-vous sur : covoiturage.viamobigo.fr.

Parcours 3

Le trio gagnant

Depuis Pouilley-les-Vignes, cette automobiliste laisse sa voiture au parking-relais (P+R) de Temis. Ouvert 7 j/7 et 24 h/24, il lui permet d'éviter les frais de stationnement tout en économisant du carburant. Abonnée Ginko, elle prend le bus n° 6 qui la dépose au centre-ville en 18 minutes.

Une fois sur place, elle se déplace avec Ginko VéloCité, la flotte de 200 vélos en libre-service (VLS). Son abonnement Ginko lui permet d'y accéder gratuitement dans 32 stations. Depuis le 20 mai dernier, 100 de ces VLS sont à assistance électrique.

UNE SIGNALISATION POUR VOUS GUIDER AU GUIDON

Afin de faciliter les déplacements à vélo, Grand Besançon Métropole a lancé un plan de balisage : **18 itinéraires structurants et 170 de proximité** seront équipés de **3 000 panneaux, fabriqués localement**. Leur déploiement s'étalera jusqu'au printemps 2026.



Entre 2023 et 2024, les 6 parkings-relais, (750 places) ont vu leur fréquentation bondir de 20 %.



Grand Bisontins futés ont les bouchons

GINKO : UNE DOSE DE GRATUITÉ

Pour renforcer le pouvoir d'achat des familles et réduire l'impact environnemental de leurs déplacements, Grand Besançon Métropole introduit une dose de gratuité sur les lignes Ginko. Cette décision – qui s'accompagne de la réduction de certains tarifs – vise à encourager les mobilités décarbonées, tout en dynamisant l'accès aux commerces.

À compter du 1^{er} juillet, plusieurs nouveautés entrent en vigueur :

- La création d'un Pass gratuit pour les 4-14 ans.
- La gratuité le samedi pour toutes et tous.
- Un nouveau Pass unique 15-25 ans « jeunes & étudiants » à 16,80 €/mois et 180 €/an.
- Un Pass Sésame mensuel à 2 € pour les bénéficiaires du RSA.

Parcours 4

Auto, vélo ou tram : à chaque jour son mode de transport

Résidant dans le quartier de Rosemont à Besançon, ce père de famille dépose chaque matin ses deux enfants à l'école Jules-Ferry en voiture, avant de se garer au parking du Marché Beaux-Arts pour rejoindre son travail. Un trajet qu'il envisage bientôt de faire à vélo, puisqu'il s'est inscrit pour louer un des 10 nouveaux Ginko Vélo Famille qui lui coûte 30 € par mois avec son abonnement.



Ginko VéloPark,
un stationnement
sécurisé pour
seulement 20€ par an.



En attendant, le mercredi, il profite du jour sans école pour rejoindre le centre-ville à vélo (musculaire), en empruntant les voies cyclables le long du tram. Un tram qu'il va emprunter plus souvent : à compter du 1^{er} juillet, l'accès au réseau Ginko est gratuit le samedi pour tout le monde.

Parcours 5

Après Viotte et Saint-Vit, Saône en « pôle » position

Habitante de La Chevillotte, cette professionnelle de santé laisse sa voiture au Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Saône, situé autour de la gare, pour prendre le bus n° 84 jusqu'à Micropolis, avant de rejoindre la station CHU Minjoz en tram. Durée totale du trajet, entre lecture et scrolling : 33 minutes.

Les PEM déployés par GBM visent à faciliter le quotidien de celles et ceux qui veulent réduire leur usage de la voiture et simplifier leurs déplacements. Ces sites permettent de passer facilement d'un mode de transport à un autre : à pied, en vélo, en bus, en train ou en covoiturage...

Après les gares de Besançon Viotte, de Saint-Vit et de Saône, d'autres PEM suivront : Roche-lez-Beaupré en 2026, puis Devecey et Montferrand-le-Château, et à plus long terme le pôle Santé des Hauts-du-Chazal avec une nouvelle halte ferroviaire.

Parcours 6

Entre Saint-Vit et La Bouloie, 30 minutes de trajet (et de révision)

Chaque matin, cet étudiant abonné à Ginko prend le train Mobigo, de Saint-Vit à Besançon Viotte. Arrivé là, il enchaîne avec le bus n° 3 pour rejoindre le campus Bouloie-Temis. Trajet total : 30 minutes. Juste le temps de lire ses notes ou d'écouter un podcast et aucun problème de stationnement à l'arrivée !

DÉJÀ 308 PLACES DANS 11 GINKO VÉLOPARKS

Couverts, sécurisés et accessibles 24 h/24, les 11 Ginko VéloParks – 8 à Besançon, 3 à Chalezeule, Saint-Vit et Saône – offrent actuellement 308 places. Derniers-nés : les abris de Chamars, du CHU Minjoz, de l'UFR Santé et de la rue Mallarmé. D'autres suivront prochainement.

Vous vous demandez peut-être ?

Vous avez introduit la gratuité et de nouveaux tarifs réduits sur le réseau Ginko. Mais rien n'est gratuit. Qui finance les transports ?

Aller à l'école, se faire soigner à l'hôpital, circuler en voiture sur les voiries gérées par le Grand Besançon... Ces services – accessibles sans frais directs pour l'utilisateur – sont financés de manière solidaire par l'impôt. Sur ce même principe, le Grand Besançon a souhaité favoriser l'accès à une mobilité décarbonée pour les jeunes et les personnes modestes, à compter du 1^{er} juillet. Jusqu'alors, le financement des lignes Ginko reposait à 17 % sur les recettes commerciales, à 48 % sur les contributions des entreprises de plus de 11 salariés, le solde étant pris en charge par le Grand Besançon. Pour les entreprises, pouvoir disposer de transports publics efficaces, c'est faciliter et sécuriser les déplacements de leurs salariés (les accidents de trajet sont la première cause de mortalité au travail), mais aussi de leur famille, notamment via le transport scolaire. C'est aussi contribuer à un cadre de vie agréable pour attirer de nouveaux talents.

Quels sont les avantages pour ceux qui travaillent ?

Pour les salariés, il est possible de se déplacer en illimité sur les lignes Ginko et les TER dans l'agglomération pour moins d'un euro par jour. En effet, les employeurs ont l'obligation de prendre en charge au moins 50 % du coût d'un abonnement mensuel ou annuel, quel que soit l'effectif de l'entreprise. Avec un Pass annuel, cela fait un reste à charge de 217,50 €, soit 18,12 € par mois. Sinon, le réseau Ginko est gratuit pour tout le monde chaque samedi.

Je marche beaucoup au quotidien. Qu'est-ce qui est fait pour les piétons ?

Avec 32 % des déplacements dans l'agglomération – et même 41 % à Besançon –, la marche est le premier mode de mobilité active recensé sur le territoire. Pour la renforcer, le Grand Besançon a lancé, début 2025, un Plan Piéton. Après consultation des habitants pour identifier les aménagements utiles et les points noirs, un plan d'actions sera finalisé à l'automne. Sans attendre, plusieurs espaces publics ont déjà été requalifiés à Saône, Thise, Châtillon-le-Duc, Saint-Vit ou Besançon (quartier Nord-Est, Battant) : parcours piétons simplifiés, traversées sécurisées, trottoirs désencombrés, etc. Lors de l'enquête sur la mobilité de 2021 auprès de plus de 3 000 personnes, les aménagements pensés pour faire face aux canicules figuraient parmi les plus attendus par les piétons. Là aussi, ils ont été entendus.

Je préfère aller en centre-ville en voiture. Pourquoi je dois payer mon stationnement ?

Besançon compte 22 600 places de stationnement sur voirie, dont près de 20 600 gratuites. Avec environ 11,5 m² par place, cela équivaut à plus de 36 terrains de foot dédiés aux voitures en stationnement. À cela s'ajoutent 6 400 places payantes en sous-sol. La logique du stationnement payant n'est pas tant financière : elle vise à éviter les « voitures ventouses », garées plusieurs jours au même endroit, et à mieux partager l'espace. Ainsi, grâce à une meilleure rotation du stationnement, 92 % des automobilistes déclarent ne pas avoir eu à chercher de place pour venir à Besançon (enquête de 2018 auprès de 4 500 personnes). Par conséquent, en fonction de sa localisation, une place payante peut accueillir jusqu'à 6 voitures par jour contre une ou deux si la place est gratuite.





Que fait le Grand Besançon pour ceux qui choisissent la voiture électrique ?

En 2024, le Grand Besançon a lancé le déploiement de 84 bornes de recharge, 47 à Besançon et 37 dans les communes. Chacune d'elles peut accueillir 2 véhicules simultanément. En mai dernier, 37 bornes étaient en service, et le déploiement avance bon train. À son terme, chaque Grand Bisontin résidera à moins de 5 km d'une borne.

En heure de pointe, le tram est parfois saturé. Ça peut s'améliorer ?

Avec 35 000 passagers par jour – 3 900 entre 16 h et 18 h –, le tram est parfois victime de son succès. En 2021, le Grand Besançon a ainsi décidé d'investir dans de nouvelles rames, plus longues, fabriquées en France. Les 5 premières seront mises en service cet automne, 3 autres à l'été 2026. Avec 32 mètres, elles offriront 200 places au lieu de 132 dans les actuels trams de 24 mètres. Ces rames supplémentaires permettront par ailleurs d'optimiser les fréquences.

À ce titre, un nouveau terminus devrait entrer en service à la station Brulard, fin 2026. En heures de pointe, les fréquences seront alors de 3 à 4 minutes entre Brulard et Parc Micaud, de 5 minutes entre Hauts-du-Chazal et Viotte, et de 8 minutes entre Brulard et Chalezeule.

On me demande de moins utiliser ma voiture thermique, mais est-ce que le Grand Besançon fait des efforts sur ce plan ?

Le Grand Besançon verdit sa flotte de véhicules de service, avec un coup d'accélérateur depuis 2020. Aujourd'hui, le parc compte 82 véhicules électriques, dont 4 bus Ginko et un camion-benne. Rappelons que les 19 rames de tram avaient permis de remplacer 70 bus thermiques. En parallèle, 4 voiturettes électriques ont été acquises pour les déplacements courts des agents des collectivités et des vélos à assistance électrique (VAE) sont mis à leur disposition. Le verdissement concerne aussi les cars périurbains et scolaires : conversion du thermique à l'électrique et cars hybrides thermique-électrique. Les

bus Ginko au GNV (gaz naturel) sont passés au bioGNV issu de méthanisation. Même du côté du diesel, il y a du nouveau : 70 bus, ainsi que 277 camions et utilitaires, sont passés au biocarburant, ce qui a permis en 2024 d'éviter l'équivalent de l'émission de CO₂ de 1 500 voitures.

Pourquoi certains aménagements cyclables s'arrêtent ?

Réalisées dans des contextes souvent contraints, ces voies demandent des études techniques assez longues et d'importants travaux. En milieu urbain, il faut repenser le partage de l'espace public pour créer une liaison sécurisée. Cela nécessite parfois une reprise totale de la rue avec des déviations de réseaux, des autorisations d'urbanisme, etc. En milieu interurbain, il faut souvent procéder à des acquisitions foncières, réaliser des études d'impact environnemental, des études de sol... Pour toutes ces raisons, les itinéraires cyclables sont souvent réalisés par tronçons qui, peu à peu, s'enchaînent. En attendant, un soin particulier est porté à l'amélioration des liaisons aux extrémités de chaque tronçon.

Qu'est-ce qui est fait pour améliorer la desserte en transports collectifs des communes périphériques ?

Le réseau Ginko repose sur un principe d'équité : chaque commune de l'agglomération est desservie, sans zonage tarifaire. Ces dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées, suite aux rencontres organisées en 2021 avec les maires des communes périurbaines. Ces élus de terrain ont fait part de leurs remarques et attentes, tant sur l'offre Ginko que sur les mobilités douces et les aires de covoiturage. Ces contributions ont donné lieu, après études, à la création de nouvelles dessertes et à des améliorations de fréquence à partir de 2022. Des pistes cyclables ont également été aménagées.

660 400

DÉPLACEMENTS SONT EFFECTUÉS CHAQUE JOUR PAR LES GRAND BISONTINS.

90 %

des Grand Bisontins résident à moins de 300 m d'un arrêt de bus.



55 %

des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont liées aux mobilités.

4 600

places de stationnement vélo sont disponibles dans l'agglomération.

400 km

de voies cyclables sont aménagées sur le territoire.

en 2024

les Vélos électriques Ginko ont parcouru 500 000 km, soit 12 fois le tour de la Terre !

jusqu'à 2000 cyclistes par jour sur le pont de la République.



218

abribus refaits à neufs en 2025.

2 000

Grand Bisontins abonnés au service d'autopartage Citiz.

22,1

millions de voyages en transport en commun en 2024, le record du réseau Ginko.



850

Ginko Vélos sont proposés en location longue durée, avec bientôt 160 VAE supplémentaires.

4 250 000

VOYAGEURS ONT FRÉQUENTÉ LES GARES DU GRAND BESANÇON EN 2023.

200

Ginko VéloCité en libre-service, dont 100 VAE.

240 700

DÉPLACEMENTS ONT ÉTÉ RÉALISÉS AVEC LES GINKO VÉLOCITÉ EN 2024.

GRAND GINGLE est un supplément de **b**, le magazine de Grand Besançon Métropole – La City, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon cedex | Tél. 03 81 87 88 89 | Courriel : magazine@grandbesancon.fr, grandbesancon.fr | Directrice générale de la publication : Anne Vignot | Co-directeur de la publication : Gabriel Baulieu | Directrice de la communication : Christine Bresson | Rédacteur en chef: Florian Pasqualini | Rédacteur : Nils Bruder | Relecture : Isabelle Le Cerf | Illustrations et mise en page : Jean-François Devat, Swan Maurin | Impression : Maury-imprimeur ZI 45300 Manchecourt – tél. 02 38 34 54 54 | Dépôt légal : juillet 2025 | Tirage : 107 600 exemplaires | Imprimé sur papier 80 g, composé de matériaux issus de forêts bien gérées, certifiées FSC et d'autres sources contrôlées.



b Grand Besançon Métropole